



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



ARRETE MUNICIPAL n° 50/2024

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de SOULTZBACH-LES-BAINS,

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- Vu** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune de Soultzbach-les-Bains est exposée à de nombreux risques tels que : *inondation, incendie de forêts, séisme, cyclone, tempête, canicule* ;

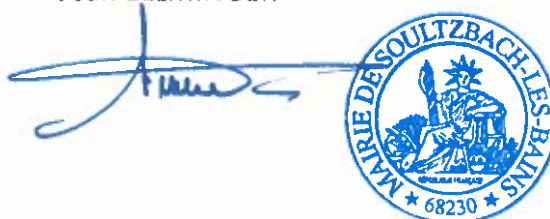
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

- Article 1 :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de SOULTZBACH-LES-BAINS est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.
- Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.
- Article 3 :** Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le du Haut-Rhin et à Monsieur le Président de la CCVM (Communauté des communes de la Vallée de Munster).
- Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.
- Article 6 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.
- Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à SOULTZBACH-LES-BAINS, le 14 août 2024

Le Maire,
Jean ELLMINGER



Mise à jour du PCS

(à réaliser à chaque nouvelle élection municipale au minimum)

[illegible]

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le



ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

1 – Identification des risques sur la commune

page -01-

- 1.1 – Liste des aléas
- 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux
 - Etablissements sensibles
 - Populations nécessitant une attention particulière
 - Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale

page -04-

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)
- 2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 – Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts pour la préfecture
 - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique
- 2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 – Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

page -10-

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Moyens matériels

4 – Annexes :

page-12-

- 4.1 - Annuaire de crise
- 4.2 - Fiches actions
- 4.3 - Plans / cartographie
- 4.4 – Modèles de documents
- 4.5 - Exercice

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Risque de séisme ;
- Risque d'incendie de forêt ;
- Risque d'inondation ;
- Risque de tempête.

Aléas technologiques :

- Transport de marchandises dangereuses par voie routière ou ferroviaire ;
- Risque lié aux engins de guerre.

1.2– Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 735 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :
 - Le Petit Dorsbach – 4 habitants + 20 visiteurs potentiels
 - Tuilerie Sturm – 6 habitants
 - Camping des 4 saisons – 40 campeurs potentiels (M. Frigart 06 19 33 39 24)

Etablissements sensibles				
Désignation	Nom responsable			Obs.
		Prof.	Dom.	
Néant				

Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.
MIGLIACCIO Alberto	30, rue du Rempart		06 82 32 17 63		
ACKERMANN Michel	30, rue du Rempart	03 89 77 06 36			
WAGNER Victor	8, rue du Schrankenfels	03 89 71 01 99			

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.
GISSINGER Marie-Louise	1, rue de la Grotte	03 89 71 10 62			Dialyse

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

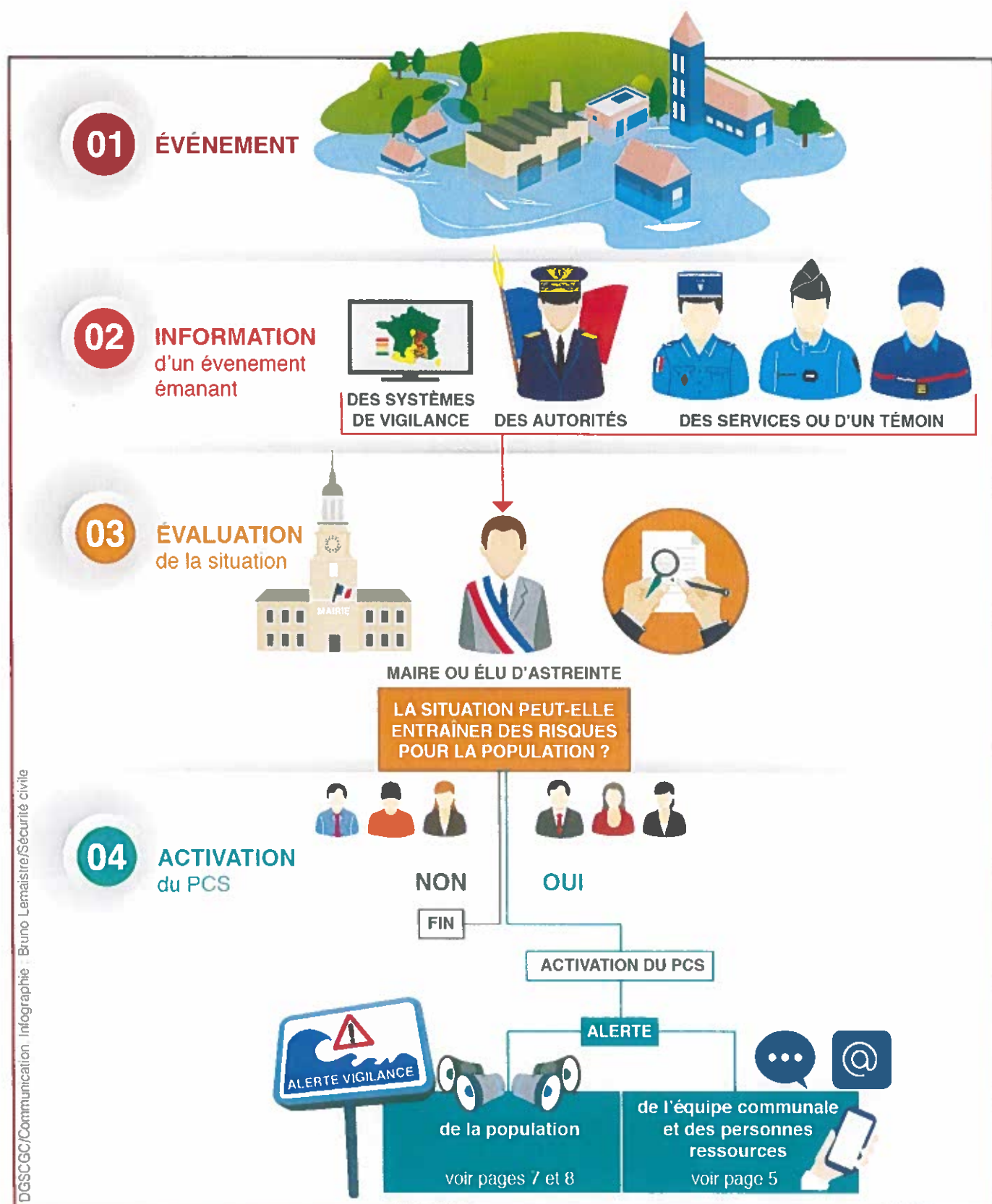
Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.
ACKERMANN Michel	30, rue du Rempart	03 89 77 06 36			
COCCORULO Victor	10, rue des Bains		06 36 86 39 00		
GRIENENBERGER Michèle	30, rue du Rempart	03 89 71 19 79			
MEGNOUCHE Rolande	30, rue du Rempart	03 89 86 00 76	06 81 55 45 45		
AMBEIS Annie	10, rue du rempart	03 89 71 00 32			
BIANCHI Marlyse	3, rue de la Grotte	03 89 71 17 13			

Autres cas

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal



Le maire : Directeur des Opérations de Secours
Jean ELLMINGER

1^{er} adjoint : *Claude MEYER*

2^{ème} adjoint : *Christian CONREAUX*

3^{ème} adjointe : *Corinne WALSPURGER*

☎ 03 89 71 05 08
📞 06 49 52 10 99
☎ 03 89 71 16 36
📞 06 71 74 04 57
☎ 03 89 71 02 42
📞 06 07 85 19 62
☎ 03 89 72 99 61
📞 06 76 35 80 30



Coordination des moyens et des actions

Les différentes cellules sont dirigées par les adjoints et conseillers municipaux en fonction de leur compétence et de leur ordre d'arrivée.

Localisation de la cellule de crise

Secrétariat de mairie et salle du Conseil (PCC*)

☎ 03 89 71 11 16
@ maire@soultzbach.com

* Poste de Commandement Communal

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le



ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours
Annexe page 15

Fiche Coordinateur des moyens et des actions
Annexe page 15

Fiche Alerte de la population
Annexe page 16

Fiche Soutien des populations
Annexe page 16

Fiche Responsable logistique
Annexe page 17

Fiche secrétariat
Annexe page 17

2.4 – Organisation de l'alerte

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU



Liste des contacts pour la préfecture

Nom – prénom du destinataire

 Prof.	 Dom.		@
1-			
2-			
3-			
4-			

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, ...

Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Sirène	Dépôt d'incendie	
Porte-à-porte		

2.5– Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations (fiche reflexe page 16)

Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable ☎ / 📠	Surface En m ²	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
VEREINSHUSS 1, route de Wasserbourg	Christian CONREAUX 06 07 85 19 62	175 m ²	0,9 unité	0,9 unité	0,9 unité	Pas de matériel de couchage
CRECHE Rue de Munster	Marie-José VILLAUME 06 78 58 39 65	100 m ²	0,5 unité	0,5 unité	0,5 unité	Idem
EGLISE ST JEAN BAPTISTE Rue de l'église		270 m ²	1,35 unités	1,35 unités	1,35 unités	Idem
CHAPELLE STE CATHERINE Grand-rue		76 m ²	0,4 unité	0,4 unité	0,4 unité	Idem
PERISCOLAIRE – ECOLE PRIMAIRE – MATERNELLE – SALLE DE MUSIQUE	Peggy FUCHS 06 16 80 17 01 (Péri 78m ² + EP 190m ² + M 144m ² + SM 88m ²)	500 m ²	2,5 unités	2,5 unités	1 unité	Idem

Total 5,65 unités soit 282 personnes

Pm : 1 unité = 50 personnes – 4 m² par personnes

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	☎:	📠:	Obs.
WALSPURGER Corinne	03 89 72 99 61	06 76 35 80 30	Adjointe au Maire

3 – Recensement des moyens

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

Berser
Levisuit

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	Adresse	☎ : 📞 :	Domaine de compétence
KANAWATI Mohamed	1, impasse de la cour	03 89 49 89 92	Médecin retraité
HAMBURA Johannes	14, rue du Haneck	06 51 97 86 50	Médecin du travail
HESS Jean-Marie	1, rue du Schrankenfels	03 89 71 04 40 06 81 50 92 79	Cadre infirmier retraité
MORABITO Valérie	15, rue du Rebberg	03 89 86 04 54 06 72 53 57 39	Cadre infirmier
MORABITO Giovanni	15, rue du Rebberg	06 13 11 25 54	Infirmier anesthésiste
BOHRER Rachel	7a, rue des Bains	03 8986 58 27	Infirmière
ELLMINGER Aline	18, rue du Berschlitt	07 70 70 22 05	Infirmière Sapeur-pompier
FREYMUTH Gwendoline	14, rue des Bains	06 26 07 43 88	Infirmière anesthésiste
HAMBURA Miriam	14, rue du Haneck	06 95 65 38 27	Sage-femme

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	Nom	Adresse	☎ : 📞 :
Italien	HESS Jean-Marie	1, rue du Schrankenfels	03 89 71 04 40 06 81 50 92 79
	MORABITO Valérie	15, rue du Rebberg	03 89 86 04 54 06 72 53 57 39
	MORABITO Giovanni	15, rue du Rebberg	03 89 86 04 54
	CAMBUZZA Antonio	2, rue du Schrankenfels	03 89 71 01 35
	MEGNOUCHE Rolande	30, rue du Rempart	03 89 86 00 76 06 81 55 45 45
Portugais	ROQUE Michel	3, rue du Haneck	06 26 13 38 06
Espagnol	MEGNOUCHE Rolande	30, rue du Rempart	03 89 86 00 76 06 81 55 45 45
Polonais	MEGNOUCHE Rolande	30, rue du Rempart	03 89 86 00 76 06 81 55 45 45
	HAMBURA Johannes	14, rue du Haneck	06 51 97 86 50
Anglais	WALSPURGER Corinne	4, rue de Marbach	03 89 72 99 61 06 76 35 80 30
Allemand	EDEL Marie-José	12, rue de l'église	03 89 80 36 75 07 68 81 61 96

Responsables d'association			
Type d'association	Nom	Adresse	Numéro de téléphone
Vereinshüss	Christian CONREAUX		06 81 99 01 67
Amicale des sapeurs-pompiers	Vincent SCHWEBEL		06 84 40 69 65
Association de pêche	Nicolas BITTER		06 73 46 02 95
Club cyclo de la vallée de Munster	Luc JAEGER		06 40 74 53 03
Section UNC	Jean SIRY		06 84 69 85 21
Chorale Ste Cécile	Françoise RITZ		03 89 71 06 62
Société de musique St Jean	Valérie SUR		06 77 66 56 05
Club du 3 ^{ème} âge	Marie Hélène DALOZZO		03 89 71 15 55
Conseil de Fabrique	Claude MEYER		06 71 74 04 57
Amicale des donneurs de sang	Corinne WALSPURGER		06 76 35 80 30
Ass. de sauvegarde du patrimoine	Jérémy RONCHI		06 07 16 05 29
Espérenza	Mireille KORMANN		06 78 18 98 65

Personnes ressources			
Nom	Adresse	Numéro de téléphone	Compétences particulières

3.2 – Moyens matériels

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le



ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

Véhicules

Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbr de places	Adresse de remisage	 /  Responsable	Obs.
Voiture Fiat Panda	CW-160-TE	2	Dépôt communal	Christian CONREAUX 06 07 85 19 62	
Voiture Ford Transit	FM-366-EP	2	Rue des Bains		
Grand Tracteur Renault	4464-VB-68		Idem		
Petit Tracteur Mac Cormick	BB-635-KH		Idem		
Pelle mécanique Kramer			Idem		

Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbr de places	Adresse de remisage	 /  Responsable / propriétaire	Obs.
Tracteurs				DIERSTEIN Stéphane	Paysagiste
				FREYMUTH J-Philippe	Privé
				CONREAUX Christian	Adjoint
Pelle mécanique				CONREAUX Christian	Adjoint
				FREYMUTH J-Philippe	Privé
				DIERSTEIN Stéphane	Paysagiste
				MICHEL Arnaud	Privé
Camions				DIERSTEIN Stéphane	Paysagiste

Matériels divers

Détenus par la commune

Type de matériel	Nbr	Localisation	 /  Responsable / propriétaire	Obs.

Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbr	Localisation	 /  Responsable / propriétaire	Obs.
Groupe électrogène	2		Christian CONREAUX	
	1		Stéphane DIERSTEIN	
	1		J-Philippe FREYMUTH	
	1		DI FOGLIO Plâtrerie	

4 – Annexes

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le



ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

4.1 – Annuaire de crise

Autorités

Préfet	QUEFFELEC Thierry	03 89 29 20 01	
Sous-préfet	CELLARD Augustin	03 89 29 20 50	
Président du conseil général	BIERRY Frédéric	03 89 30 60 04	
Maire de la commune de WIHR-AU-VAL	BURGARD Gabriel	06 04 08 51 67 03 89 71 11 22 (mairie)	
Maire de la commune de WASSERBOURG	KABUCZ Jean-François	06 16 59 77 70 03 89 71 13 25 (mairie) 06 36 85 36 00 (Secrétaire)	
Maire de la commune de GRIESBACH	ROMANO Angelo	06 45 03 40 12 03 89 77 36 46 (mairie)	
Maire de la commune de GUNSBACH	TINGEY André	06 06 83 92 67 03 89 77 38 83 (mairie)	
Président EPCI CCVM	SCHICKEL Norbert	07 71 88 36 31 03 89 77 50 32 (ccvm)	
Commandant SIVU Pompiers	ELLMINGER Germain	06 80 35 04 27	
Responsable ONF	REISCHSTADT Lucie GRANDEMANGE Rémy	06 21 53 97 12 06 84 48 50 57	

Membres du conseil municipal

Maire	ELLMINGER Jean	8, rue du Heiden	06 49 52 10 99	jean.ellminger@gmail.com
1 ^{er} adjt	MEYER Claude	22, rue des Bains	06 71 74 04 57	claud.meyer18@orange.fr
2 ^e adjt	CONREAUX Christian	3, rue de la Gare	06 07 85 19 62	christian.conreaux@orange.fr
3 ^e adjt	WALSPURGER Corinne	4, rue de Marbach	06 76 35 80 30	corinne.walspurger@free.fr
CM	BITTER Nicolas	7, rue de la Pépinière	06 73 46 08 95	n.bitter@cave-turckheim.com
CM	BOULANGER Estelle	15, rue de l'Eglise	06 41 66 96 94	boulangerpatrice8343@neuf.fr
CM	FREYMUTH Benoit	14, rue des Bains	06 76 09 34 48	benoit.freymuth@outlook.com
CM	GIAMBERINI Véronique	6, rue du Ried	06 20 83 85 25	veronique.giamberini@wanadoo.fr
CM	GRIMALDI Eve	5, rue de l'Eglise	06 49 37 40 82	mevegrimaldi@yahoo.fr
CM	HENIN Sylvie	6, chemin des Chalets	06 23 21 03 93	sylviehenin@gmail.com
CM	IMHOFF Paul	16, route de Wasserbourg	06 06 87 57 17	boucherie.imhoff@orange.fr
CM	LUDER Déborah	13, route de Wasserbourg	07 86 39 41 69	deborah.luder@orange.fr
CM	MORABITO Valérie	15, rue du Rebberg	06 72 53 57 39	valerie.morabito@gmail.com
CM	OTTMANN Jean-Marie	9, rue de la Grotte	06 06 66 08 69	jeanmarie.ottmann@sfr.fr
CM	SPECHT Thierry	15, rue des Bains	06 77 71 30 46	th.specht@orange.fr

Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
Floriane GICQUEL	06 31 80 91 72		
Olivier REMY	06 23 88 11 73		
Sylvain BACHSCHMIDT	06 49 11 92 01		
Claire CAZE	06 50 67 69 68		

Annuaire des services

Services	☎ Heures ouvrables	☎ / 📱 Astreinte	Obs.
Préfecture : • Cabinet • SIDPC	03 89 29 20 10	03 89 29 23 99 (permanence)	
Sapeurs-pompiers : • Chef de corps Germain ELLMINGER • CODIS	06 80 25 04 27 18		
Gendarmerie Munster : • Major Leblanc chef BTA • Adj/c Goettelmann - adjoint • Référent – adjudant Péronard	03 89 77 30 51 06 15 67 57 13 06 15 67 52 41 07 84 09 41 01		
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	03 89 24 81 37		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	03 88 13 08 80		
Agence régionale de la santé (ARS)	03 89 39 30 30		
CEA • Monique Martin • Direction des routes Francis Poirot	06 80 77 39 06 06 83 88 47 17		
Rivières d'Alsace – astreinte Fecht Amont Syndicat Mixte	06 81 40 31 13 03 89 30 65 20		
ONF – Lucie Reichstadt	06 21 53 97 12		
Brigade Verte standard	03 89 74 84 04		
Michel Spieser Adjudicataire Chasse	06 10 15 22 79		

Opérateurs

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : • Enedis dépannage collectivités	0 811 01 02 12 ou 09 69 32 18 11		
Gaz : • Josselin SCHNEIDER • GRDF • GRTGAZ	06 59 55 04 69 0 800 47 33 33 0 800 307 224		
Distributeur eau potable	Géré par la commune		
Réseau assainissement CCVM Christelle FURTH	03 89 77 50 32 03 89 77 07 98		
Ramassage ordures CCVM Camille HOCQAUX	03 89 77 50 32 06 82 03 99 12		
Colmarienne des Eaux M. GROSHENY	06 85 07 97 35	Soir et week-end 06 07 26 93 41	
Eclairage public - Vialis	03 89 24 60 88		
Déchetterie Munster	03 89 77 01 99		
Centre Alsace Habitat	03 89 20 32 20		

Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance privée			
Société BTP			
Société élagage	Stéphane DIERSTEIN		

Lieux publics

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ecole	03 89 71 14 43		
Vereinshüss	Pas de téléphone		
Mairie	03 89 71 11 16		
Périscolaire	03 89 71 02 13		
Ecole primaire	03 89 71 14 43		
Presbytère	03 89 71 13 13		
Crèche les Petits petons	03 89 86 57 94		

4.2– Fiches réflexe

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- ❖ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- ❖ Dirige les actions de son équipe municipale
- ❖ Décide des actions à mener
- ❖ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- ❖ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- ❖ Communique avec la population et les médias
- ❖ Renseigne les autorités
- ❖ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- ❖ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ❖ ...

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- ❖ S'assure de la mise en place du dispositif
- ❖ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- ❖ Anime la cellule de crise communale (PCC)
- ❖ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- ❖ Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- ❖ Elabore le point de situation
- ❖ Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- ❖ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ❖ ...

Fiche Responsable Alerte de la population

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

Berger
Levisait

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

- ❖ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- ❖ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ❖ ...

Fiche Responsable Soutien des populations

- ❖ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- ❖ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- ❖ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- ❖ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ❖ Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ❖ ...

- ❖ Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- ❖ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- ❖ Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- ❖ Fait acheminer le matériel
- ❖ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ❖ Ferme les voies et met en place les déviations
- ❖ ...

Fiche secrétariat

- ❖ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- ❖ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- ❖ Assure l'accueil téléphonique
- ❖ Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- ❖ Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ❖ ...

4-3 Plans / cartographie

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

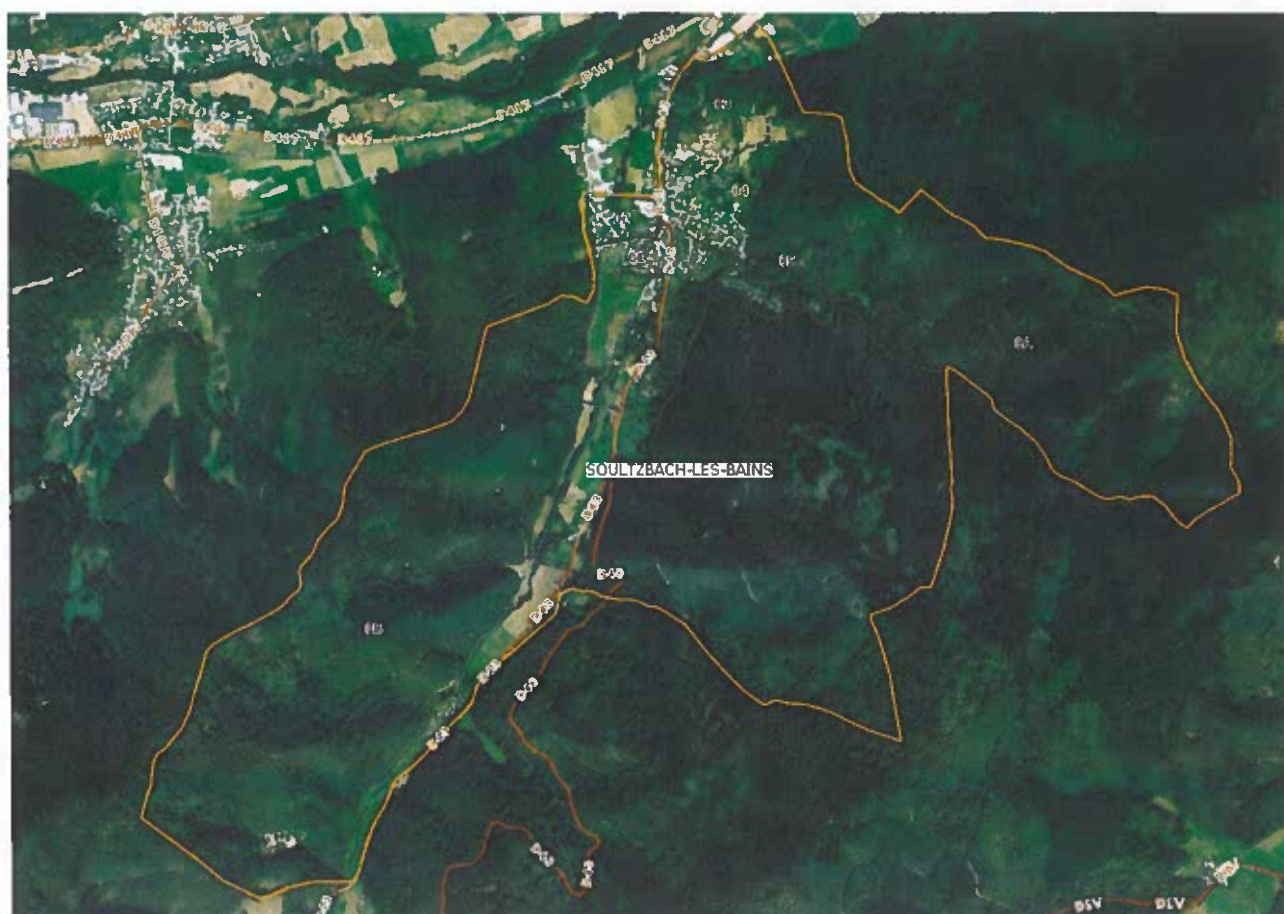
Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le



ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU

❖ Plan de la commune



4.4 – Modèles de documents

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU



- **Arrêté de réquisition**



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement).....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (X heures, voire jours.)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

• **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU



Le Maire de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

Considérant que constitue un danger pour la
sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
 - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Président du Conseil Général
 - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

- Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

Page : /

4.5 – Exercices

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 068-216803163-20240814-PCS_140824-AU



Historique des exercices

Date	Thème de l'exercice	Observation